



Extrait du registre des décisions

Bureau du 08 février 2018

n° 014-18

Objet : *RD - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un véhicule au bénéfice de la commune de Lescheraines*

- date de convocation le 02 février 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi huit février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffent
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Driss Bourida à Sylvie Koska - de Jean-Claude Davoine à Aloïs Chassot - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Lionel Mithieux à Michel Dyen - de Pierre Perez à Xavier Dullin

• conseillers excusés : 12

Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Christiane Boisselon - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean - Gérard Marcucci - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo

Bureau du 08 février 2018

délibération n° 014-18

objet **RD - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un véhicule au bénéfice de la commune de Lescheraines**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que l'actualisation du schéma départemental de coopération intercommunale a conduit à la fusion au 1^{er} janvier 2017 de Chambéry métropole et de la Communauté de communes du Cœur des Bauges, pour créer la Communauté d'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

La Communauté de communes du Cœur des Bauges mettait un véhicule à disposition de l'association Bauges Solidarité pour le transport de denrées alimentaires.

Dans le cadre de la continuité des contrats au moment de la fusion et conformément à l'article L.5211-4-3 du code général des collectivités territoriales, il convient de conclure une convention de mise à disposition, à titre gratuit et pour une durée de cinq ans, pour la mise à disposition d'un véhicule de Chambéry métropole - Cœur des Bauges au bénéfice de la commune de Lescheraines qui pourra louer le véhicule à Bauges Solidarité.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la conclusion des mises à disposition des biens meubles et immeubles,

Vu l'article L.5211-4-3 du code général des collectivités territoriales,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de mise à disposition d'un véhicule par Chambéry métropole - Cœur des Bauges à la commune de Lescheraines,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 014-18

Objet de l'acte : RD - Approbation d'une convention de mise à disposition d'un véhicule au bénéfice de la commune de Lescheraines

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 2 - Convention et avenant (document contractuel)

Date de l'acte : 08 février 2018

Annexe : convention de mise à disposition;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180208-lmc1H20624H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20624H1

Date de transmission en Préfecture : 15 février 2018

Date de réception en Préfecture : 15 février 2018